# Burundi : la date du 26 novembre dédiée à la danse emblématique du tambour

@rib News, 01/12/2016 â€“ Source Xinhua Le Conseil des ministres a dÃ©cidÃ© dans sa rÃ©union ordinaire de mercredi de dÃ©dier la journÃ©e du 26 novembre de chaque annÃ©e Ã  la danse emblÃ©matique du tambour burundais (umurisho w'ingom en langue nationale), un projet proposÃ© par le ministÃ¨re ayant la culture dans ses attributions et prÃ©sentÃ© par le secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral du gouvernement ayant reprÃ©sentÃ© le ministre de tutelle empÃªchÃ©. "Le projet propose que cette journÃ©e soit cÃ©lÃ©brÃ©e sur tout le territoire national et par la diaspora le 26 novembre de chaque annÃ©e", a indiquÃ© jeu soir dans un communiquÃ© sanctionnant ledit Conseil Philippe Nzobonariba, secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral et porte-parole du gouvernement.

Dans la dÃ©fense de ce projet devant les autres membres du Conseil, il a fait savoir que le tambour du Burundi constitue un patrimoine en lequel toute la population burundaise se reconnaÃ®t et qui contribue Ã  assurer la visibilitÃ© du pays sur les plans national, rÃ©gional et international. Il a ajoutÃ© Ã  cela que la danse du tambour burundais est l'un des aspects visuels de la profondeur de la richesse et de la beautÃ© culturelle burundaise qui mÃ©rite d'Ãªtre sauvegardÃ©e et pÃ©rennisÃ©e de gÃ©nÃ©ration en gÃ©nÃ©ration. Quant au choix de la date du 26 novembre, M. Nzobonariba a expliquÃ© que c'est Ã  cette da du 26 novembre que l'UNESCO a inscrit le tambour burundais au patrimoine culturel immortel. En adoptant le projet, le Conseil des ministres a recommandÃ© de consacrer une semaine toute entiÃ¨re Ã  la danse au tambour burundais avec un cachet particulier Ã  accorder Ã  cette date du 26 novembre de chaque annÃ©e.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});